Publié le : 19/09/2025

Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250911-DE2025_91-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le cinq septembre, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Patrick MÉNARD
Mme Gwenaëlle AOUTIN a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE
Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, Mme Julie POUPART, Mme Gwendoline FELIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CARDIN

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 15 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

FINANCES :

-2025-91- Décision Modificative du Budget (écritures liées à la participation du Département-entrée de St-Igneuc) et divers

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor va verser à la commune la somme de 103 483 € pour des travaux réalisés par la commune pour le compte du Département sur la RD 16 (entrée de Saint-Igneuc) et carrefour RD 776. Il convient de prévoir les crédits nécessaires pour réaliser cette écriture pour le compte d'un tiers par une décision modificative du budget général ainsi :

- Section INVESTISSEMENT – Dépenses : 458101 : 103 483 €
  Recettes : 458201 : 103 483 €

Par ailleurs, La commune doit rembourser des cautions à la suite de départs de locataires et les crédits sont insuffisants, il convient de modifier les crédits budgétaires du budget principal de la manière suivante :

- Section INVESTISSEMENT – Dépenses : 165 – OPFI : 1 000 €
  Recettes : 165 – OPFI : 1 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les décisions modificatives du budget principal présentées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS
Côtes-d'Armor 22

Le secrétaire de séance, M. Mickaël CARDIN

Mairie de Jugon-les-Lacs
2, Place du Martray – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh